



COMMUNE DE CHAMBLON

Rapport de gestion 2025



Rapport de gestion de la Municipalité de Chamblon au Conseil général

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Chamblon a l'honneur de vous présenter le rapport sur sa gestion de l'année 2025.

Les comptes accompagnés des commentaires sont présentés séparément.

BASES LÉGALES

Comme le stipule l'article 4 de la Loi vaudoise sur les communes : "La Municipalité doit rendre compte au Conseil général, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences".

MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est réunie les lundis à 09h00 ou à 17h00 dès le 6 janvier 2025.

Répartitions des dicastères :

Max Holzer

Administration générale / assurances / citernes et pollution / finances / informatique et internet / règlements communaux / gestion du personnel et entreprises / temples et cultes/religions.

Blaise Nicole

Domaines / police des constructions / routes et chemins / aménagement du territoire.

Jean-Pierre Blanc

Service de défense incendie et de secours (SDIS) / eau / éclairage public / épuration et égouts / Fondation sportive du Mont de Chamblon / forêts / protection civile / police / services industriels.

Vesna Bozovic

Ecoles / manifestations / parascolaire / santé publique / sécurité sociale / services sociaux / transports publics et scolaires.

Jonathan Marendaz

Cimetière / déchets / loisirs / parcs publics et arrêts de bus / patrimoine construit / refuge / sports et places de sports / terrains.

CONSEIL GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2025, le Conseil général compte **70** membres.

Composition des membres du bureau du Conseil général :



TITRE	PRÉNOM ET NOM
Présidente	Aude Tondini
1 ^{ère} Vice-Présidente (jusqu'au 30.06)	Marie-Claire Pilloud
1 ^{ère} Vice-Présidente (dès le 01.07)	Lise Hofmann
2 ^{ème} Vice-Présidente (jusqu'au 30.06)	Daniel Poncet
2 ^{ème} Vice-Présidente (dès le 01.07)	Marie-Claire Pilloud
Secrétaire	Jean-Pierre Genevay
Secrétaire remplaçante	Véronique Haas
2 ^{ème} Secrétaire remplaçante (dès le 01.07)	Zoé Collet

Composition des commissions permanentes :

COMMISSION DE GESTION ET FINANCES (CGF)	COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS ET DE TAXES	COMMISSION D'URBANISME (CU)
Damien Degrange (Président)	Christiane Berney	Joachim Baert (Président)
Bruno Karlen	Christian Calame	Brigitte Affolter
Simon Pilloud	Marta Mizraji	Christiane Berney
Antoine Rouiller	Annette Mühlestein Gerber	Pierre Déneraud
Françoise Schenk		Jérôme Holzer
Mauro Carpita (suppléant)		Sébastien Tondini
		Jean-Pierre Zimmerli

Le Conseil général a tenu **3** séances décisionnelles en 2025, les 24 juin, 15 septembre et 8 décembre.

Préavis soumis à l'approbation du Conseil général :

N°	OBJET	DÉCISION
01/2025	Comptes et gestion de l'exercice 2024	Accepté
03/2025	Arrêté d'imposition 2026	Accepté
04/2025	Demande de crédit pour le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour la station d'épuration (STEP)	Accepté
05/2025	Budget 2026	Accepté
06/2025	Adoption d'un Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions	Accepté

PERSONNEL COMMUNAL

- Secrétaire municipale et Préposée au Contrôle des habitants : **Rachelle Hofmann**
- Boursière communale : **Arlette Sunier**
- Employé d'exploitation (pour les communes de Chamblon et Treycovagnes) : **Olivier Henny**

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

ASSOCIATION	DATES SÉANCES
Agglomération yverdonnoise (AggloY)	20.03 – 22.05 – 02.10
Association Régionale d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA)	21.05
Centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA)	11.06
Entente scolaire	29.01 - 26.03 – 04.06 - 10.09 – 05.11
Groupement forestier de Champvent/Vuiteboeuf	10.04 – 30.10
Office régional de protection civile (ORPC)	15.05 – 17.09
Police Nord Vaudois (PNV)	11.06 – 23.09
Service de défense incendie et de secours (SDIS)	22.05 – 25.09 – 08.10

MANIFESTATIONS

MANIFESTATION	DATE(S)	PARTICIPATION
Promotions civiques (18 ans)	Prévu en 2026	
80-90-100 ans	Diverses	7/8
Repas de remerciements des collaborateurs	17.01	49/90
Repas pour les aînés de plus de 80 ans	27.02	19/32
Opération « Coup de balai »	29.03	53
Accueil des nouveaux citoyens	Prévu en 2026	
Fête nationale	31.07	95
Repas de commune, inauguration des vitraux de l'Eglise et accueil des habitants de Bellegarde-en-Marche	27.09	115
Sortie des aînés et du personnel communal	10.09	51/146
Noël du Village	10.12	Libre

FINANCES

➤ Finances générales :

Nous nous permettons de vous renvoyer à l'exemplaire commenté des comptes communaux 2025.

➤ Taux d'imposition :

Le taux d'imposition 2025 de **66%** n'a pas été modifié.

➤ Plafond d'endettement et de risques pour cautionnement (pour la législature 2021-2026) :

- Plafond d'endettement lié aux emprunts : **CHF 10'000'000.-**
- Plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : **CHF 850'000.-**



REFUGE COMMUNAL

En 2025, le refuge communal a été loué à **101** reprises, dont **48** fois par les habitants de Chamblon.



POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2025, la Municipalité n'a pas délivré de permis de construire mais a validé **7** dispenses d'enquête publique.

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ÉTRANGERS

Au 31 décembre 2025, le Contrôle des habitants et la Police des étrangers dénombre **560** habitants dont **80** personnes de nationalités étrangères.

Aucune demande de naturalisation, facilitée ou ordinaire, n'a été effectuée.

ROUTES ET CHEMINS

La LHand (loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) est une loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Nous avons demandé et reçu une offre pour l'étude et la mise en soumission des travaux pour la réalisation de 2 arrêts de bus conformes à la LHand, sur la route du Village. Cette étude devait démarrer au printemps 2026, mais une interpellation au Conseil général du 8 décembre 2025, intitulée « stop aux bus dans le village » va vraisemblablement retarder le tout.

La route du village allant de la Chapelle au Four, doit être refaite au moins en surface. Nous avons demandé et reçu une offre pour une réfection par un revêtement de type enrobé coulé à froid (ECF), combiné avec des travaux de pontages de fissures à réaliser au préalable. Idéalement les travaux devraient être exécutés après la réalisation des 2 arrêts de bus cités ci-dessus, donc probablement en 2027.

La route passant devant le collège du Point d'Eau est en très mauvais état. Initialement, cette route devait être refaite assez rapidement, mais la Municipalité en a retardé la mise en œuvre, du fait qu'il était difficile de faire une réfection complète sans qu'elle connaisse les détails du projet de la halle du TCC. Il est probable que des travaux de « taconnages » devront être entrepris courant 2026.

L'étude de la réfection des chemins AF (améliorations foncières) est terminée. En date du 10 décembre 2025, nous avons reçu un rapport de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), qui admet de subventionner les travaux de réfection, qui se chiffrent à environ CHF 350'000.-, à hauteur de 27 %. L'Etat de Vaud devrait en faire de même. Le montant total à la charge de la Commune serait ainsi de l'ordre de CHF 165'000.-. Ces travaux concernent essentiellement le secteur « Cossaux ». Les 2 ponts qui nous relient au territoire de Montagny-près-Yverdon, sont en mauvais état et devront être refaits. Ils ne sont pas compris dans le prix mentionné ci-dessus. Il conviendra, dans le futur, de coordonner les travaux avec la Commune de Montagny-près-Yverdon, qui doit aussi procéder à la réfection de ses chemins AF.

AGGLOMÉRATION YVERDONNOISE (AGGLOY)

Projet d'agglomération

Le projet d'agglomération de 5^{ème} génération a été soumis à une consultation publique entre février et mars 2025, puis adapté et finalement déposé auprès de la Confédération en juin de la même année. Le bureau d'agglomération a collaboré avec le Service mobilité, environnement et infrastructure, dans la perspective de la mise en œuvre des mesures des précédentes générations.



Planification cantonale et régionale

Le bureau d'agglomération a participé au second atelier régional en lien avec la révision complète du Plan directeur cantonal (PDCn) le 10 novembre.

Zones d'activités

Les communes de l'agglomération, en collaboration avec l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV), mettent en place un système de gestion des zones d'activités. La commune de Chamblon n'ayant pas de zone d'activités, elle ne participe pas à ce système.

Énergie

L'étude de planification énergétique communale a abouti sur diverses propositions de mesures communales et intercommunales, qui ont été validées par le COPIL en décembre.

Communication

La Conférence annuelle d'agglomération s'est tenue le 12 novembre en présence de Mesdames les Conseillères d'Etat Christelle Luisier Brodard et Nuria Gorrite. Elle avait pour thème les transports publics au sein des agglomérations.

Planification en cours pour la mobilité douce

Le projet d'itinéraire en direction de Treycovagnes s'est poursuivi.

La passerelle des Cigarières a été inaugurée en juin.

Le chantier du premier tronçon « O-13 Dessus les Moulins » de la mesure 4a « mobilité douce le long des canaux » a démarré en septembre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pas de remarques particulières pour l'année 2025.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2025, nous avons diminué la densité de l'éclairage afin d'économiser encore plus. L'économie annuelle est d'environ 70 %.

Réglages : de 06h00 à 22h00 : 40 %, de 22h00 à 00h00 : 20 %, de 00h00 à 05h00 : 5 % et de 05h00 à 06h00 : 30 %.

La Municipalité avait accepté d'éteindre l'éclairage public, hormis celui des passages à piétons, pour le projet « Perséides », mais ce projet a été annulé.

Pour la sécurité des piétons, sur leur passage, la luminosité est réglée à 50 % toute la nuit, sur les lampadaires situés à proximité.

En 2025, à la demande d'un habitant du quartier du Cossaux, la densité d'un lampadaire proche a été légèrement baissé car la luminosité gênait leur habitation.

FORÊTS

Madame Sylvaine Jorand, habitante de la région, Garde-forestière du Groupement forestier de Champvent-Vuiteboeuf, œuvre dans nos forêts à 80 %. Suite aux dégâts dus au réchauffement climatique, Madame Jorand ne peut plus s'occuper correctement des travaux. Pour l'aider, les communes dudit Groupement ont engagé Monsieur Jérémy Brand, Garde-forestier et agriculteur dans la région à 20 % et ceci, pour une durée déterminée.

Comme chaque année, les principaux travaux forestiers ont été effectués dans les deux rideaux-abri (haies longeant les chemins) de la Plaine de l'Orbe, entre Treycovagnes et Suscévaz.

En fin d'année 2025, nous avons également fait des passages dans les chemins ou routes forestières pour contrôler la sécurité de ces accès. Nous avons constaté que le chemin pédestre des « Morts » ainsi que la route entre le virage des casernes et l'accès au quartier de la Rue En Fouet, comportaient des risques de chutes de branches. Les propriétaires ont tous été avisés par la Commune et la Garde-forestière afin de prendre les mesures de sécurité nécessaire. Ces travaux devraient être entrepris en 2026, sous la responsabilité des propriétaires. Le chemin des « Morts » a été immédiatement sécurisé par notre employé communal.

SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

En fin 2025, le CODIR SDIS a demandé la validation concernant les nouveaux statuts aux communes. Les 2/3 de celles-ci les ont acceptés et le solde les acceptera à leurs prochains conseils au début 2026. C'est notre cas et nous serons les derniers à valider ces statuts.

Durant l'année en question, le SDIS est intervenu à diverses reprises pour des interventions (alarmes, pollutions routes, etc..) dont une importante pour une désincarcération d'un véhicule, lors de la course automobiles des Chamblon, heureusement sans blessures graves.

En 2025, le DAP Y de Montagny, a effectué un exercice au Collège de Chamblon (évacuation) et son exercice annuel, à Valeyres-sous-Montagny avec des situations réelles imputant à leur activité SDIS. Cet exercice était très intéressant et s'est terminé par un repas offert par cette commune à ces valeureux pompiers.



Nous pouvons à nouveau féliciter la population de Chamblon ! En effet, en 2025, seules deux dénonciations ont été recensées et quelques problèmes de troubles à l'ordre publics ont été réglés, sans l'intervention de la Police Nord Vaudois (PNV).



En 2025, PNV a effectué plusieurs passages dans notre localité, autant avec des véhicules de service qu'avec le bus de proximité.

Durant l'année 2025, **70 événements** ont été enregistrés sollicitant les services de Police (sans obligatoirement une intervention à la clé).

ÉVÉNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBLON	NOMBRE
Nuisances sonores	2
Accidents (dommages matériels + gibier)	3
Animaux (perdus ou trouvés)	7
Incendies	1
Pollution par les hydrocarbures	1
Ivresse	0

Résultats du radar, qui a sévi à 9 reprises (dont 5 avec le laser) :

ÉVÉNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBLON	NOMBRE
Infractions (dénonciations au Ministère Public)	2
Infractions (dénonciations à la Préfecture)	10
Infractions (amendes d'ordres)	227



Résultats du radar semi-stationnaire :

ÉVÉNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBLON	NOMBRE
Infractions (dénonciations au Ministère Public)	4
Infractions (dénonciations à la Préfecture)	2
Infractions (amendes d'ordres)	272

Quelques problèmes de troubles à l'ordre public ont été réglés sans l'intervention de la police.

Bilan des 48 contrôles de stationnement (effectués par l'Assistant de Sécurité Public (ASP)) : **31 amendes d'ordre** ont été délivrées aux contrevenants.

Pour rappel, chaque habitant qui remplit les critères énumérés dans le Règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents ou autres ayants droit sur la voie publique, a la possibilité de faire une demande de macaron (annuel ou mensuel).

En 2025, notre commune a été touchée par **3 cambriolages** importants ayant causés des dommages au domicile et des traumatismes pour le lésé, et par **1 vol** simple. La Municipalité demande aux habitants de continuer à rester attentifs et à prêter une attention particulière sur ce qui se passe dans le voisinage et ceci, afin de pouvoir conserver un sentiment de sérénité dans le village.

Les travaux de mis en place d'une zone 30 km/h aux Uttins et Cossau, ont été réalisés au printemps 2025.

Sécurité routière : l'Entreprise Weber Marquages Routiers a peint les priorités de droite et une ligne longitudinale pour piétons a également été tracée.

Comité Directeur (CoDir) de Police Nord Vaudois (PNV) : Monsieur Jean-Pierre Blanc, Municipal, fait partie depuis plusieurs années déjà, du CoDir et du bureau de la PNV, qui se réunit une fois par mois pour échanger sur les problèmes rencontrés dans les diverses localités de l'Association intercommunale.

PROTECTION CIVILE (ORPC)



Depuis début 2025, la Base Opérationnelle (BO) est fonctionnelle. Le montant emprunté de 650'000.- CHF correspond au coût prévu pour ce document.

Le Bureau administratif de l'ORPC se trouve dans ce bâtiment, à Orbe, chemin des Taborneires 4, tél 021/338 03 50.

Durant l'année en question, l'ORPC a été engagée dans des manifestations régionales, inondations suite violents orages, les Slow UP, le Triathlon et un exercice (catastrophe) sur la place militaire, au Day. Le personnel a été engagé à de nombreuses reprises durant l'été pour l'alimentation de l'eau dans le Jura vaudois et pour le plan canicule (s'assurer que les personnes âgées, seules), soient bien alimentées.

Le coup par habitant pour 2025 avait été prévu à 19,24 CHF au budget en septembre 2024 soit plus cher que les dernières années, principalement au renouvellement des véhicules et de l'emprunt précité pour l'obtention de la base opérationnelle (BO) à Orbe.

EAU

- **EAU SOUS-PRESSION :**

Travaux au Réservoir : Une conduite a été créé depuis le village de Champvent jusqu'au réservoir de Sagenord à Chamblon. Dès lors, l'eau de l'Association Intercommunale du Vallon de la Baumine (AIVB) va venir se greffer à notre réseau, certainement en fin **2025**. Cette eau est de très bonne qualité.

Les travaux relatifs à la nouvelle usine de traitement des eaux du Cossaux ont débutés en 2025.

Durant l'année 2025, les Services Industriels (SI) yverdonnois ont procédé aux contrôles des vannes et des bornes hydrantes du village.

En 2025, **5 fuites** ont été portées à notre connaissance sur le réseau d'eau, dont une importante (40 m³ / heure), réparée rapidement, 4 (1 m³ / heure) dont une sur une propriété privée, qui ont pu être réparées, grâce à l'avis de fuite d'eau transmis à la population par SMS et courriel. **Les SI sont intervenus à 3 reprises**. Une fuite d'eau a été également constatée chez des habitants sur leur conduite (après la vanne communale), suite à des travaux sur leur propriété.



- **EAUX USÉES (EU) ET EAUX CLAIRES (EC) :**

Les travaux de l'agrandissement de la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains sont terminés. Dès lors, les Bassins des Micropolluants sont en service pour une période d'essais et depuis 2025, notre commune n'est plus dans l'obligation de payer le montant de CHF 9.- par habitants.

En 2025, des curages de conduites EU et EC ont été effectués par l'entreprise Liaudet Pial SA, dans la zone S2 /S3, entre le terrain de football, les quartiers en Fouet, les champs communaux et l'extrémité de la Rue Es Perreyres.

DÉCHETS



En 2025, les poids approximatifs du recyclage du plastique et du PET étaient les suivants :

Plastique (big-bag) : 3'000 kg

PET : 2'600 kg

SCOLAIRE & PARASCOLAIRE (UAPE)

Scolaire : néant

Parascolaire (UAPE) : En août 2025, une antenne de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Chamblon de 24 places, a été ouverte à Champvent.



Le présent rapport de gestion a été approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 18 mai 2026.

Administration communale
Rue du Village 1
1436 Chamblon

024 445 35 75
adm@chamblon.ch
www.chamblon.ch